



Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional
**Compte administratif de l'exercice 2020
de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2020. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les ressources se sont élevées à 1 632 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 96,9%.
- Les dépenses se sont établies à 1 614 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 95,5%. Elles se répartissent entre :
 - la section d'investissement : 585 M€, avec un taux d'exécution de 94,1 %.
 - la section de fonctionnement : 1 029 M€, avec un taux d'exécution de 96,2 %.
- Le résultat de clôture s'établit à + 23,1 M€.
- L'encours de dette est de 901 M€ au 31 décembre 2020.
- La capacité de désendettement est de 4,7 années au 31 décembre 2020.
- La collectivité a dégagé 192,6 M€ d'épargne brute en 2020.

Avis du CESER

Le rapport du compte administratif reflète bien le contexte exceptionnel de l'année 2020 qui a été caractérisé par le choc engendré par la crise sanitaire, avec de multiples conséquences financières pour la collectivité (renforcement de l'effet de ciseau, modification des équilibres budgétaires, révision de la stratégie financière de la collectivité...).

Dans ce contexte inédit, **la Région a continué d'accompagner les territoires et les acteurs, notamment en augmentant significativement ses dépenses d'investissements (+ 28 %)** et ce afin d'assurer la montée en charge du plan pluriannuel d'investissement et le financement des mesures liées à la crise. Afin de faire face aux conséquences de la pandémie, la Région a en effet engagé en 2020 de multiples dispositifs visant à maintenir le tissu productif pour préserver l'emploi, à soutenir les secteurs fortement touchés (secteur associatif, touristique, économie sociale et solidaire...) et à relancer l'économie régionale. Au total, 126 M€ ont été mandatés en 2020, dont 108 M€ au titre des mesures d'urgence et de soutien exceptionnel et 18 M€ au titre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). Plus globalement, les taux d'exécution des dépenses sont élevés.

Cette crise sanitaire a nécessairement impacté **les emprunts et la dette**. Compte tenu de la baisse de l'autofinancement et de la hausse des investissements, la Région a dû augmenter son recours à l'emprunt (245 M€ en 2020 contre 110 M€ en 2019). L'encours de dette s'établit ainsi à 901 M€ et la capacité de désendettement est de 4,7 ans (données au 31 décembre 2020), avec un taux moyen de la dette à 0,97%. Le CESER a bien noté que la collectivité était accompagnée par un cabinet conseil afin notamment de suivre les marchés et les risques de taux. Il propose que cette prestation de conseil permette également de recourir à des "stress tests" afin d'estimer les impacts financiers liés à une remontée des taux.

Comme le CESER avait pu le mentionner dans son avis sur les orientations budgétaires 2021 (et ce que confirme le compte administratif 2020), **l'impact financier de la crise sur l'endettement risque d'obérer durablement les capacités d'action de la Région**, et notamment ses capacités d'emprunt quand bien même de nouveaux besoins d'investissement subviendront dans les prochaines années. Dans cet avis, le CESER considérait que **le maintien des marges de manœuvre allait constituer un enjeu vital pour la Région**. Il préconisait alors d'ouvrir (ou de poursuivre) les chantiers suivants :

- La possibilité de mobiliser l'épargne des citoyens pour financer les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.
- Un réexamen global des dépenses de fonctionnement.

- La poursuite de la réflexion sur les mobilités, compte tenu du poids prépondérant de cette politique publique dans le budget régional.

(Pour plus de détails sur ces préconisations, se référer à l'avis du CESER du 10 novembre 2020).

Maintenir ou regagner des marges de manœuvre, c'est également **évaluer** les actions afin de pouvoir les réorienter en tant que de besoin et permettre ainsi à la collectivité d'adapter sa stratégie en préparant l'avenir. À ce titre, depuis 2017, la Région a mis en place un dispositif d'évaluation qui couvre de nombreuses politiques publiques et dispositifs. Compte tenu des bouleversements induits par la crise sanitaire, **le CESER préconise que la Région conduise une évaluation d'impact portant sur les mesures d'urgence, de soutien et de relance engagées pour faire face aux conséquences de la crise de la covid-19**. Une réflexion pourrait être engagée à ce titre dans le cadre du comité régional de suivi de l'évaluation, afin d'envisager une évaluation d'impact globale/transversale qui ferait notamment le lien entre les indicateurs d'impact actuellement prévus par ces mesures.

Cette évaluation permettrait de voir quelles mesures gagneraient à être poursuivies et développées dans les prochaines années afin d'engager encore davantage la Bourgogne-Franche-Comté dans la voie des transitions. À ce titre, dans son avis relatif au PAIR (octobre 2020), le CESER prenait acte d'un plan orienté à la fois vers la relance/rebond économique et vers les transitions/mutations sociétales. Il notait cependant que l'articulation entre les finalités de rebond immédiat et celles de transitions gagnerait à être davantage développée et précisée. Cette évaluation d'impact permettrait d'aller en ce sens.

Cette évaluation permettrait également de faciliter de futurs arbitrages budgétaires, en ciblant les investissements d'avenir (matériels et immatériels) qui permettront aux territoires de Bourgogne-Franche-Comté de trouver eux-mêmes les ressorts de leur adaptabilité face aux mutations qu'ils connaissent. Comme le CESER l'avait souligné dans son autosaisine "Repenser la dépense publique locale" (2017), les projets favorisant la résilience des territoires reposent souvent sur des investissements immatériels (ingénierie territoriale, formation...) financés par des dépenses de fonctionnement.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 1 abstention.

Julien Bernard, au nom de la CGT

12,2 millions d'euros, c'est ce que dépense le Conseil régional pour la construction de deux écoles d'ingénieurs privées, ESEO et ESTP, soit près d'un quart du montant alloué au contrat métropolitain avec Dijon Métropole. À l'heure où les universités ont des besoins criants, notamment en termes de locaux neufs et rénovés pour pouvoir accueillir les étudiants dans des conditions décentes, la CGT s'étonne que de telles sommes soient dépensées pour faire venir sur son territoire des écoles, dont une va former des étudiants en concurrence directe avec des formations de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté.

Ce choix budgétaire surprenant est responsable à lui seul d'une hausse de 75 % du budget enseignement supérieur présenté dans ce compte administratif. Alors, redisons le clairement, l'argent public doit aller au service public.

Malgré cette réserve, la délégation CGT votera l'avis du CESER.

Joseph Battault, au nom de la CFDT

La CFDT votera cet avis. Nous faisons quelques remarques complémentaires.

Quand cet avis indique que les choix d'investissements lourds du Conseil régional pour faire face à la pandémie **risquent d'obérer les capacités d'actions pour l'avenir**, nous nous interrogeons. Oui les décisions prises en octobre 2020 auront des conséquences budgétaires fortes. Mais ne rien faire aujourd'hui pèserait tout aussi lourdement sur l'avenir en reportant ou en ne prenant pas les décisions rapidement pour faire face à la situation actuelle.

Cet avis appelle à un **réexamen global des dépenses de fonctionnement**. À ce sujet, nous pouvons relire collectivement ce que le CESER disait sur cette question dans l'avis de novembre 2017 "Repenser la dette publique locale". *"L'opposition investissement versus fonctionnement" ne donne pas à voir la diversité et la complexité des situations rencontrées. Les décisions publiques reposant sur cette seule opposition sont par essence trop limitatives.* Les dépenses de fonctionnement comprennent parfois des investissements immatériels : par exemple formation professionnelle, soutien à l'ingénierie territoriale. Et certaines dépenses d'investissement répondent à des besoins immédiats.

Souvent en opposant investissement et fonctionnement on confond dépenses de fonctionnement et frais de fonctionnement et en particulier frais de personnel. Confusion qui n'est pas neutre. La CFDT attire l'attention sur les risques de réduction des effectifs qui conduit à de véritables pertes de savoir-faire et d'expertise qu'on remplace ensuite par le recours à des cabinets extérieurs.

Rappelons que les frais de personnel représentent 6,7% du budget en 2020 et des coupes drastiques auraient de lourdes conséquences pour le service rendu mais de très faibles résultats en termes financiers.

L'avis propose d'examiner **le poste des transports qui représente 30% du budget**. Cette réflexion doit se poursuivre dans le but de faire face aux défis à venir. Les transports collectifs dont les TER devront permettre de faire face aux inégalités territoriales, aux vulnérabilités énergétiques (la BFC est aux 1^{er} rang en France), à l'accès aux soins, au travail, à la formation etc. Par ailleurs, les échanges intra et inter régionaux constituent un facteur important d'attractivité de notre région.

Enfin, la CFDT partage **le souci de l'évaluation** indiqué par l'avis. La contribution du CESER pour être portée dans les lieux institutionnels doit s'appuyer sur le regard que nous portons sur l'effectivité, et l'efficacité des mesures auprès des citoyens. Ce sont notre connaissance, notre présence, notre action quotidienne portées dans notre assemblée par le débat qui doivent constituer notre expression traduite ensuite dans des avis spécifiques. Nous pourrions commencer ce travail par la convention TER et plus globalement les transports porteurs de nombreux enjeux.

Je vous remercie.